

**Évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » à la réalisation des objectifs fixés dans le PO FEDER 2014-2020 « Wallonie-2020.EU »**

**Résumé opérationnel**



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Mars 2022

## **Évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » à la réalisation des objectifs fixés dans le PO FEDER 2014-2020 « Wallonie-2020.EU »**

### **Résumé opérationnel**

---

Gaëtan Coatanroch, Francesca Migliavacca, Alexandre Lotito, Hannah Bernard, Khadija Berrada, Margaux Le Gallou, Corentin Pécot, SPW-SG- DCPF-DGA

## Résumé opérationnel

---

Ce document constitue le rapport final, livrable de la mission d'évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » au programme opérationnel FEDER 2014-2020.

La démarche d'évaluation répond à la fois à l'obligation de **redevabilité** tout en accentuant la fonction **formative** et **prospective** propre à l'exercice. Cet exercice s'inscrit d'abord dans une **logique de gestion axée sur les résultats**, impulsée par la Commission Européenne pour la Programmation 2014-2020. Au-delà de l'objectif de redevabilité, l'évaluation revêt **une visée plus prospective** puisqu'elle doit permettre de nourrir la réflexion du PO actuel et d'engager un processus de réflexion sur les évolutions post-2020 au travers des recommandations qui sont davantage d'ordre opérationnel que stratégique. En intégrant une importante composante d'**apprentissage**, cette évaluation vise également à fournir aux différents acteurs impliqués des éléments de compréhension des chaînes causales et des mécanismes propres aux différentes étapes de la logique d'intervention.

Cette évaluation s'appuie sur une analyse approfondie du programme à plusieurs niveaux :

- 1... Au niveau des axes 3, 4 et 5 du PO dans leur ensemble au regard des autres axes du PO et des stratégies régionales et européennes sur le territoire wallon ;
- 2... Au niveau des 7 objectifs spécifiques<sup>1</sup> qui le composent et des 14 mesures qui sont les déclinaisons de ces objectifs spécifiques. 8 familles de domaine d'intervention ont été élaborées en phase de cadrage afin de conduire l'évaluation ;
- 3... Au niveau des portefeuilles de projets et des projets qui les composent.

Les résultats de l'évaluation sont issus des outils méthodologiques suivants :

- Entretiens pilotes ;
- Analyse des cadres logiques et de contexte ;
- Cartographie des portefeuilles de projets ;
- Enquête aux bénéficiaires ;
- Entretiens avec les parties prenantes (administrations fonctionnelles, organismes intermédiaires, bénéficiaires, membres du comité de suivi, organismes externes, EIR) ;
- Études de cas :
  1. Les instruments financiers Empreinte carbone dans les PME en soutien de la transition énergétique dans les PME
  2. Les investissements en termes de mobilité comme vecteur de développement urbain
  3. La réhabilitation des friches comme moteur de développement économique des pôles urbains – l'intervention de GEPART

---

<sup>1</sup> 3.1 Revitalisation de l'espace public urbain, 4.1 Augmentation de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelable, 4.2 Consommation d'énergie par les entreprises plus efficace, 4.3 Des bâtiments plus économes en énergie, 4.4 Diminution des émissions de GES par la mise en place de stratégies et une mobilité multi-modale accrue, 4.5 Production et utilisation accrues de cogénération chaleur/puissance, 5.1 Stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine, 5.2 Revitalisation de certains quartiers urbains

4. Le développement de parc/halles des expositions, un vecteur d'attractivité pour le tourisme d'affaires
5. Alimenter et aménager son pôle urbain de manière durable
6. Quelle est la contribution de la réhabilitation des bâtiments publics à la réduction de l'empreinte carbone des territoires ?

Les axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020 ont permis le financement de **116 projets**, répartis entre **51 bénéficiaires directs** pour un **budget total de 631 millions d'euros dont 248 financés par le FEDER**. Cela correspond à **39% de la maquette financière du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020<sup>2</sup>**.

L'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'efficience des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 Wallonie.2020 et des 116 actions cofinancées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2020 font l'objet de la présente évaluation, qui aboutit aux conclusions suivantes :

- **Efficacité** : la programmation est toujours en phase de mise en œuvre, certaines valeurs des cibles intermédiaires ne sont pas encore atteintes. **Les projets contribuent cependant globalement aux objectifs fixés, et devraient générer les résultats et les impacts attendus.** La majorité des hypothèses formulées pour chaque famille de domaine d'intervention lors du cadrage de l'évaluation ont été validées, montrant ainsi la mise en place des conditions de changement par les projets soutenus par le FEDER. Les obstacles, ainsi que les éléments facilitateurs (dont la participation à une portefeuille de projets), sont communs à l'ensemble de la programmation.
- **Pertinence** : la programmation est pertinente pour répondre aux enjeux du territoire wallon, à savoir l'amélioration de l'attractivité des pôles urbains, de leur compétitivité et la réduction de leurs impacts environnementaux ; l'amélioration du cadre de vie pour les habitants, la transition énergétique des entreprises et des pouvoirs publics locaux, et la création d'un cadre propice à l'installation de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises. Les typologies de bénéficiaires (en majorité des acteurs publics) correspondent aux objectifs visés par ces axes.
- **Cohérence** : la cohérence interne des axes 3, 4 et 5 est satisfaisante, même s'il existe des chevauchements. En effet, certains domaines d'intervention de la programmation des axes 3, 4 et 5 du PO FEDER 2014-2020 se retrouvent dans plusieurs axes. La synergie avec les autres axes du PO est bonne. **Il existe une complémentarité avec les dispositifs publics existants aux niveaux local et régional**, et le PO est un outil pour atteindre les objectifs des autres documents stratégiques<sup>3</sup>.
- **Efficience** : le financement FEDER est attractif, apprécié et considéré nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Il reste toutefois insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins des projets : les budgets initialement prévus ont subi des modifications à la baisse pour la majorité des bénéficiaires interrogés, ce qui a pu poser des difficultés.
- **Durabilité** : les projets soutenus sont pérennes au-delà de l'investissement dans le cadre du FEDER, et s'inscrivent dans une perspective de développement territorial de long terme. Sans le financement, les projets n'auraient pu se faire avec le même niveau d'ambition ou la même temporalité.

<sup>2</sup> Calculs Technopolis, sur base de Eurogès (extraction janvier 2021)

<sup>3</sup> Ex. : PNEC, PACE2030, PRR

Les recommandations opérationnelles suivantes ont été formulées à l'issue de cette évaluation :

- / 1/ L'organisation en portefeuille de projets apporte une plus-value et permet aux bénéficiaires d'un même portefeuille d'échanger sur des solutions pour répondre à des problématiques analogues. Il est donc souhaitable de **renforcer la logique de portefeuille de projets**, en évitant au maximum qu'un projet d'une priorité soit le seul de cet axe dans le portefeuille mais aussi qu'un portefeuille rassemble un trop grand nombre de projets ;
- 2/ Pour certains domaines d'intervention, les principes de programmation sont peu adaptés avec certaines ambitions du territoire wallon et ses enjeux par l'étendue ou la temporalité de certaines thématiques traitées. Il est donc souhaitable de **cibler davantage des thématiques dont la temporalité et le scope s'inscrivent dans la programmation FEDER** ;
- 3/ La temporalité de réhabilitation des friches rend difficile la combinaison de l'assainissement de l'aménagement sur une même période. De plus, le niveau de dépollution varie en fonction de la finalité du terrain et il est impossible d'assurer un financement pour des dépenses non prévues au départ au cours de la programmation. Il est donc souhaitable de **scinder les opérations d'assainissement et d'aménagement au sein de la programmation** ;
- 4/ Le niveau de maturité des projets sélectionnés n'est pas toujours satisfaisant et cela peut engendrer des délais de réalisation plus importants. Il est donc souhaitable de **sélectionner en priorité des projets matures et disposant de tous les droits permettant une réalisation rapide du projet** ;
- 5/ Il existe des incertitudes budgétaires au moment de la conception de la fiche-projet et les postes de dépense peuvent connaître des évolutions importantes durant la programmation. En outre, l'attractivité du programme a conduit à des réductions de budget, sans pour autant réduire proportionnellement les résultats attendus du projet. Il serait donc souhaitable d'**adopter une approche financière plus flexible et s'assurer de l'adéquation entre le budget mis à disposition et les résultats attendus** ;
- 6/ Les indicateurs proposés par la Commission européenne ne sont pas toujours proches de la réalité des projets. Il serait donc souhaitable de **sélectionner des indicateurs faciles à appréhender pour les bénéficiaires**